



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil vingt deux, le vingt et un avril**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **de SAINT JEAN DU FALGA, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Michel DOUSSAT**.

Étaient présents : M. Michel DOUSSAT, M. Henri BENABENT, Mme Marilyne AUGERY, Mme Rolande LESTRADE, Mme Claudine BERNARD, M. Christophe AVENARD, Mme Sabine BERGÉ, M. Georges RABAUD, M. Olivier CRISTOFOL, Mme Valérie ESPY, M. Nicolas BERGÉ, Mme Catherine ZELMATI, M. Daniel DEDIEU, M. Jacques MIRABAIL.

Étaient absents excusés : M. Pierre BELARD, Mme Nadine ABENIA, Mme Martine GIROTTO, Mme Elise PIC, M. Emmanuel MARTINEZ.

Étaient absents non excusés : M. Marc DEJEAN, M. Frédéric RAGNÉ, Mme Marion ZIMBLER, M. Guy DECOUPIGNY.

Procurations : M. Pierre BELARD en faveur de Mme Catherine ZELMATI, Mme Nadine ABENIA en faveur de Mme Sabine BERGÉ, Mme Martine GIROTTO en faveur de M. Nicolas BERGÉ, Mme Elise PIC en faveur de M. Michel DOUSSAT, M. Emmanuel MARTINEZ en faveur de M. Christophe AVENARD.

Secrétaire : Mme Sabine BERGÉ.

---

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-041 : Attribution des subventions aux associations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote des subventions aux associations et autres personnes de droit privé pour l'exercice 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les subventions décidées par la commission Sports Associations.

NOM ASSOCIATIONS	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION
K BOXING		1 000
ES PETANQUE		600
ES FOOT ECOLE FOOT PROMOTION HONNEUR		10 500
FNACA		300
GRAP		300
CITE D'ECHANGES		1 800
SOLEILS D'AUTOMNE		2 000
ST JEAN LOISIRS		2 500
GYM DETENTE		450

COMITE DES FETES		12 000
SAKADOS'09		300
GR		300
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES		0
CHORALE ST JEAN DU FALGA		300
<b>TOTAL</b>		<b>32 350</b>

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

Vu l'article L2311-7 du CGCT,

Vu la proposition du Maire,

- APPROUVE les subventions décidées par la "Commission Sports associations",
- VOTE l'attribution des subventions de l'année 2022 comme désignées ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-042 : Attribution d'une subvention à l'ES RUGBY XV.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote d'une subvention à l' ES RUGBY XV pour l'exercice 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour approuver cette subvention décidée par la commission Sports Associations.

NOM ASSOCIATIONS	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION
ES RUGBY XV		6 100 (4 100 + 2 000 COVID dû de 2021)

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

vu l'article L2311-7 du CGCT,

vu la proposition du Maire,

- APPROUVE la subvention décidée par la Commission sports associations,
- VOTE l'attribution de cette subvention de l'année 2022 comme désignée ci-dessus.

**Adopté à la majorité.**

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-043 : Attribution d'une subvention à l'association FOOT SALLE.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote d'une subvention à l'association FOOT SALLE pour l'exercice 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour approuver cette subvention décidée par la commission Sports Associations.

NOM ASSOCIATIONS	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION
FOOT SALLE		300

Le conseil municipal,

Oùï l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

vu l'article L2311-7 du CGCT,

vu la proposition du Maire,

- APPROUVE la subvention décidée par la Commission sports associations,
- VOTE l'attribution de cette subvention de l'année 2022 comme désignée ci-dessus.

**Adopté à la majorité.**

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-044 : Attribution d'une subvention à la Coopérative scolaire de l'école Maternelle.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école Maternelle pour l'exercice 2022.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour approuver cette subvention.

NOM ASSOCIATIONS	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	SUBVENTION
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE		4 000

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

vu l'article L2311-7 du CGCT,

vu la proposition du Maire,

- APPROUVE la subvention décidée par la "Commission sports associations,
- VOTE l'attribution de cette subvention de l'année 2022 comme désignée ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

---

#### Informations diverses

- Georges Rabaud informe que pendant les vacances de pâques, les travaux de l'école vont reprendre. Pose de la VMC dans le bâtiment C, faux plafond, électricité, carrelage et pose de la membrane pour l'isolation. La pose du sol souple aura lieu pendant les vacances d'été car il y a un délai d'approvisionnement.
- Michel Doussat précise que comme le personnel technique de la mairie doit être disponible pour les travaux de l'école, la société CASTA interviendra pour la tonte des bords de voiries de maintenant à fin août.
- Catherine Zelmati informe que la commission environnement va effectuer la remise des certificats pour les naissances aux parents le samedi 21 mai au lieu dit Foun rouge. Un courrier va être envoyé aux parents.